

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260206-20260201801-DE

Accusé certifié exécutoire

ÉTAT DÉCLARATIF DU RELOGEMENT ELIGIBLE A L'« INDEMNITE POUR MINORATION DE LOYER »
 REALISE A DATE extrait de l'outil eRime

Réception par le préfet : 19/02/2026

Publication : 19/02/2026

Un Décret relatif au montant de l'indemnité de loyer : 2026-02-06
 Date : 02/10/2025

A COMPLETER POUR LES relogements avant le 01/10/2023 (au moins l'une des deux colonnes doit être remplie)		A COMPLETER POUR LES relogements à compter du 01/10/2023 (au moins l'une des deux colonnes doit être remplie)		A COMPLETER POUR TOUS LES RELOGEMENTS								Dispositif partenarial de minoration de loyer				A COMPLETER POUR LES relogements effectués en tant que bailleur tiers à compter du 01/10/2023 : ménage issu d'une ORCOD-IN et/ou d'un territoire reconnu en tension (si pas concerné : ne pas remplir les colonnes)						
IDTOP de l'opération générant le relogement du ménage relogé	Identifiant eRime du ménage relogé	Si relogement dans le parc social neuf, conventionné ou mis en location depuis moins de 5 ans : date de la convention APL du logement / date de mise en location dans le parc locatif social (jj/mm/aaaa)	Si relogement dans un logement sous RT 2005 : date du dépôt de la demande de permis de construire (jj/mm/aaaa)	Si relogement dans le parc social neuf ou récent (dans le parc locatif social à compter de 2009) : date de la première mise en location dans le parc locatif social (jj/mm/aaaa)	Si relogement dans un logement du parc locatif social ancien : étiquette DPE du logement (A, B ou C)	Montant du loyer du logement avant réduction (en € mensuels hors charges)	Date de signature du bail du ménage relogé (jj/mm/aaaa)	Montant du loyer inscrit dans le bail (en € mensuels hors charges)	Composition familiale du ménage[1]	Montant du plafond de loyer APL (en € mensuels hors charges)	Typologie du logement	Commune du relogement	Aide forfaitaire ANRU	Aide complémentaire Cap Ex	Aide complémentaire département	Total minoration	Ménage issu d'une opération située dans un territoire reconnu en tension, yc ORCOD-IN le cas échéant	OUI / NON (cellule laissée vide = NON)	Si OUI, relogement en dehors de l'EPCI/EPT d'origine du ménage ? (OUI / NON)	Ménage issu d'une ORCOD-IN du territoire ((OUI / NON)	Ménage issu d'une ORCOD-IN non située dans un territoire en tension (OUI / NON) (cellule laissée vide = NON)	Bailleur du relogement
C0920-21-0018	14			26/10/2023		403,34 €	01/12/2023	320,00 €	Bénéficiaire isolé	309,00 €	2	LES ABYMES	2 000,00 €	3 343,00 €	3 343,00 €	8 686,00 €	NON	NON	NON	NON	SIKOA - SA HLM DE LA GUADELOUPE	
C0920-21-0018	33			09/09/2023		485,20 €	18/10/2023	309,00 €	Bénéficiaire isolé	309,00 €	3	LES ABYMES	7 000,00 €	5 159,00 €	5 159,00 €	17 318,00 €	NON	NON	NON	NON	SIKOA - SA HLM DE LA GUADELOUPE	
												total	9 000,00 €	8 502,00 €	8 502,00 €	26 004,00 €						

[1] Bénéficiaire isolé, Couple sans personne à charge, Bénéficiaire isolé ou couple ayant une personne à charge, deux personnes à charge, trois personnes à charge...

	Nb de primes	Le cas échant : prime majorée (ORCOD-IN et/ou territoires en tension)	
		Majo 15 %	Majo 30 %
Total nombre de ménages relogés avec minoration de loyer dans un logement T1/T2	1		
Total nombre de ménages relogés avec minoration de loyer dans un logement T3	1		
Total nombre de ménages relogés avec minoration de loyer dans un logement T4			
Total nombre de ménages relogés avec minoration de loyer dans un logement T5 et plus			
Total nombre de ménages relogés avec minoration de loyer	2		